

Direction des Solidarités Départementales
Pôle Autonomie
Service Prévention et soutien à domicile

Affaire suivie par Florence ANDRE-FAUCONNIER
☎ 04.70.34.41.15.

A Moulins,
Le **04 MARS 2019**

Monsieur le Directeur Général
ARS Auvergne Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
69418 LYON cedex1

Objet : Journée régionale « repérage et dépistage des fragilités des personnes âgées ».

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier en date du 11 janvier 2019, vous avez souhaité connaître les actions mises en œuvre sur le territoire de l'Agence, à l'appui de la journée régionale « repérage et dépistage des fragilités des personnes âgées en Auvergne-Rhône-Alpes - Comment favoriser ensemble leur autonomie en santé ? », organisée le 26 mars prochain.

Dans le cadre des travaux des tables tactiques de la MAIA, deux expérimentations concernant la sortie d'hospitalisation sont actuellement menées.

La première a conduit à la signature d'une convention avec l'hôpital de Montluçon :

- Repérage par le Conseil départemental des bénéficiaires de l'APA considérés comme fragiles (« pas d'entourage proche en mesure de mettre en place et de coordonner dans la durée les réponses au besoin »).
- Signalement au Centre Hospitalier (en cas d'hospitalisation par les urgences) au moyen d'une étiquette ⓘ collée sur la carte vitale qui devient un critère d'alerte du service social.
- Echange d'informations entre le service social du Centre Hospitalier de Montluçon et le Conseil départemental (bulletins d'entrée et de sortie d'hospitalisation, évolution du plan d'aide APA).

La seconde a vocation à mieux organiser le lien domicile / hôpital pour améliorer l'anticipation des sorties d'hospitalisation sur Vichy :

- En cas d'hospitalisation de patients de SSIAD répondant à des critères de fragilité (partagés par les SSIAD et le Centre Hospitalier), alerte du service social du Centre Hospitalier et envoi de la synthèse sur le maintien à domicile par messagerie sécurisée de santé.

- Intervention du service social et alerte de l'équipe médicale sur la fragilité.
- Echange d'éléments médicaux nécessaires à la continuité des soins par messagerie sécurisée de santé entre les SSIAD et les services médicaux concernés (entrée et sortie d'hospitalisation).

Cette expérimentation sera déployée progressivement en commençant par le Court Séjour Gériatrique.

Toujours dans le cadre des travaux portés par la MAIA, un projet départemental de sensibilisation des primo-accueillants est également en construction. L'objectif est que chaque professionnel, directement en lien avec les publics fragiles, puisse acquérir un socle commun de connaissances et disposer d'outils facilement utilisables dans leurs missions d'information, de repérage des situations fragiles et d'orientation vers un interlocuteur adapté.

Enfin dans le cadre d'un travail coopératif avec la CARSAT Auvergne, un programme de prévention des risques professionnels des aides à domicile est en cours de déploiement et devrait se dérouler sur une période de trois ans. Le premier acte concret est la réalisation d'un référentiel socle qui sera mis à disposition des bénéficiaires APA et PCH, des services d'aide à domicile qui interviennent auprès de ces publics, ainsi que les évaluateurs. La Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie a financé l'édition de ce document.

Je vous informe par ailleurs que le Conseil départemental de l'Allier sera représenté par Mme Julie LAMPRE, pilote technique MAIA, lors de la journée régionale du 26 mars prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Le Président du Conseil départemental
P/ Le Président et par délégation
La Responsable du Pôle Autonomie*



Adriane BARROSO-CONTÉ